

« REFERENDUM INITIATIVE COMMINGEOISE »

-la proposition de referendum: se fait à l'assemblée générale , 10% des favorables suffiront à valider une étude de la proposition dans la commission d'étude.

-La commission d'étude , est composée de qui veut en faire partie, et à pour but d'améliorer le contenu de la proposition , afin de lui donner la forme qu'il aura le jour du 1er vote du referendum.
La commission d'étude dure le temps nécessaire à ce que tous ceux qui le veulent aient pu s'exprimer.

-1er vote de referendum :

- 75% de oui, il est validé
- 50% de non, il est annulé
- Si le résultat atteint plus de 50% de oui , vote blanc inclut , alors une commission d'opposition est créée.

-La commission d'opposition est composée de qui veut en faire partie et devra débattre du pour et du contre pour modifier son contenu, afin d'arriver à un compromis qui satisfera le plus grand nombre, et être voté par l'assemblée 1 fois durant le 2eme vote de referendum.

-2eme vote de referendum :

-Il doit dépasser 75% de oui, sans quoi il est annulé.

-Voter blanc : c'est signaler que des modifications doivent être apportées au referendum avant sa validation.

-L'abstention : c'est remettre son pouvoir de décision à l'assemblée